



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PONT DU GARD - SERVICE PETITE ENFANCE

DEMANDE D'ACCUEIL COLLECTIF

FICHE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE

Attention, cette démarche ne constitue pas une inscription définitive

A/ Foyer

NOM DE L'ENFANT : PRENOM :

Né(e) le : Naissance prévue le : Sexe :



Extrait d'acte de naissance à fournir dans les 30 jours qui suivent
la naissance de l'enfant pour confirmation de l'inscription en liste d'attente

Nom Parent 1 : Nom Parent 2 :

Prénom Parent 1 : Prénom Parent 2 :

Profession : Profession :

Lieu de travail : Lieu de travail :

B/ Coordonnées

Tel Mobile : Tel Domicile :

Adresse e-mail :

Adresse :

C/ Choix de structures

Numérotez en fonction du choix prioritaire (2 choix minimum)

- | | |
|---|---|
| ☐ Crèche «La Ribambelle» ARAMON | ☐ Crèche «Galopins Galopines» ESTEZARGUES |
| ☐ Micro-crèche « L'Oustaù des Péquelets» COLLIAS | ☐ Crèche « Les P'tits Loups» VERS-PONT DU GARD |
| ☐ Micro-crèche «Les Pitchounets» COMPS | ☐ Crèche «Le Petit Poucet» REMOULINS |
| ☐ Crèche « La Ruche Enchantée» MONTFRIN | |

D/ Mode d'accueil

Date d'admission souhaitée : ____/____/20__ (à confirmer avant le 1^{er} mars)

☐ ACCUEIL RÉGULIER

Accueil régulier	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

☐ ACCUEIL OCCASIONNEL

(s'entend par demi-journées ou journées, en fonction des disponibilités de la crèche)

Si votre demande d'accueil régulier n'était pas accordée, envisagez-vous de l'accueil occasionnel ?

☐ Oui ☐ Non

Informations diverses :

Fait à : le : Signature des parents :

DEMANDE D'ACCUEIL COLLECTIF

FICHE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE

Attention, cette démarche ne constitue pas une inscription définitive

Comment remplir ma fiche d'inscription ?

Pour un bon traitement de votre demande, il vous appartient de remplir de manière précise votre fiche d'inscription en liste d'attente.

Elle nous permet de recenser les familles sollicitant une place en crèche ou un autre mode d'accueil. Une commission d'attribution des places a lieu au mois de mars de chaque année pour la rentrée de septembre suivante. Les admissions en cours d'année ne peuvent se faire qu'en cas de désistement d'un enfant déjà admis en crèche.

Les critères d'attribution des places au sein des structures sont les suivants :

1. Résider sur le territoire de la Communauté de Communes à la date d'entrée de l'enfant en structure (Aramon, Collias, Comps, Domazan, Estézargues, Fournès, Meynes, Montfrin, Pouzilhac, Remoulins, Saint-Bonnet du Gard, Saint-Hilaire d'Ozilhan, Théziers, Valliguières, Vers-Pont du Gard)
2. Etablir une fiche d'inscription en liste d'attente à partir du 4^e mois de grossesse
3. Envoyer obligatoirement un extrait d'acte de naissance dans le mois qui suit la naissance
4. Renouveler sa demande dans les temps impartis en cas de refus de la première demande, en retournant les coupons-réponse joints aux courriers envoyés deux fois par an par le service Petite Enfance.
5. Les parents travaillant sur le territoire peuvent prétendre à une place en crèche, sous réserve de fournir une attestation de leur employeur.

La commission statue en fonction de :

- la date de réception de la fiche (les demandes sont étudiées par ordre décroissant de la plus ancienne à la plus récente)
- l'âge de l'enfant au moment de son entrée à la crèche (il n'y a pas le même nombre de places selon les âges et selon les structures)

Les différentes rubriques :

Enfant à naître : Si vous établissez votre demande d'inscription en liste d'attente au cours de votre grossesse, il est impératif de nous faire parvenir l'extrait d'acte de naissance de votre enfant dans les 30 jours suivant sa naissance. Les 30 jours écoulés, nous procéderons à la suppression du dossier.

Coordonnées : Pour obtenir de plus amples informations ou lors d'une attribution, il se peut que nous ayons besoin de vous joindre. Veuillez nous signaler tout changement le cas échéant. L'adresse mail nous permet de vous envoyer une confirmation selon laquelle votre demande est bien enregistrée par nos services. Vous pouvez aussi nous signaler tout changement que vous souhaiteriez apporter à votre demande, poser des questions, etc.

Choix de structures : Vous trouverez ici les structures figurant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Mode d'accueil : Elle nous permet de vous proposer un accueil qui correspond au mieux à vos attentes. Sans indication de votre part, il nous est difficile d'établir un planning en crèche en fonction des demandes de chacun. Nous vous demandons de signaler toute modification éventuelle du tableau de réservation avant le 1^{er} mars de chaque année, faute de quoi seule la précédente réservation sera étudiée en Commission d'attribution des places.